



04 BP 8859
04 Gounghin
Ouagadougou
Burkina Faso

00 226 25 65 08 83
www.guidepartenaireasabf.org

Mandat de la Direction du Bureau Opérationnel

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Association Burkinabè de Fundraising, et les conclusions issues de l'Assemblée Générale du 19 Mars 2017, l'équipe de direction du bureau opérationnel, consistant d'un Responsable Financier et Administratif (à recruter), un Responsable Programme et un Coach/Consultant, reçoit le Mandat ci-après :

1. Missions et objectifs généraux

- a. Contribuer au développement et au renforcement organisationnel et opérationnel du bureau d'ABF.
- b. Diriger, animer, ordonner et superviser l'ensemble des activités opérationnelles de l'Association et déterminer les priorités sur la base des stratégies et plans d'actions adoptés par le Conseil d'Administration ;
- c. Veiller sur la bonne exécution de l'activité opérationnelle de concert avec le Conseil d'Administration.

2. Nature et étendue des responsabilités

Il convient de rappeler que le présent Mandat a pour but de circonscrire les tâches et responsabilités de l'équipe opérationnelle de l'Association. Les tâches énumérées ne sont pas limitatives et seront toujours adaptées à l'évolution des besoins, des opportunités ou des désirs de chacune des parties. De ce fait, l'équipe de direction du bureau opérationnel, pour le bon accomplissement de sa mission exécute les actions suivantes :

- a. Informer le Conseil d'Administration régulièrement de façon officielle et de façon officielle trimestriellement de l'évolution de la situation.
- b. Signaler les écarts éventuels dans la mise en œuvre et dans le budget par rapport aux prévisions, proposer les mesures correctives ou appliquer les stratégies d'échange nécessaires ;
- c. Gérer les sous comptes bancaires et le budget du bureau opérationnel ainsi que les programmes et les projets, spécifiquement :
 - Le sous compte de Change the Game Academy



04 BP 8859
04 Gounghin
Ouagadougou
Burkina Faso

00 226 25 65 08 83
www.guidedepartenairesabf.org

- Le sous compte des Fonds propres
- Le(s) sous compte(s) d'autres bailleurs
- d. Coordonner l'ensemble des tâches opérationnelles et techniques.

3. Compétences administratives et financiers

L'équipe de direction du bureau opérationnel :

- a. Est habilitée à engager financièrement l'association dans le cadre du budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration lequel sera mis à la disposition dans un ou plusieurs sous comptes de l'ABF avec titulaire Bureau Opérationnel ABF « Change the Game », « Fonds propres BO » et « Compte projets » à base des rapports narratifs et financier trimestriels et les perspectives budgétaires projetées.
- b. Est autorisée à communiquer au nom de l'Association auprès des partenaires techniques et financiers
- c. Signe le courrier lié à sa sphère de responsabilité
- d. Signe les documents officiels engageant l'Association
- e. Répond aux exigences des Institutions Financières du Burkina Faso.

Ouagadougou, 11 janvier 2018

Pour l'Association Burkinabè de Fundraising

Le Président du Conseil d'Administration

SYAN Patrice